



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

07 AVR. 2023



ID : 033-213302078-20230406-D202318CA-BF

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 AVRIL 2023

### DELIBERATION 2023.18 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	30 MARS 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	6 AVRIL 2023
Conseillers présents	25	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	3	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM			X	
GIRARD Philippe, CM		X		Brigitte NABET-GIRARD
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		Frédéric MALVILLE

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - [contact@izon.fr](mailto:contact@izon.fr)[www.izon.fr](http://www.izon.fr)

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Frédéric MALVILLE, vice-président de la commission finances,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 30 mars 2023,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur F. MALVILLE et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 27 Pour, 0 contre, 0 Abstention

**APPROUVE** le Compte administratif 2022 qui peut se résumer ainsi :

CA 2022	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
Mandats émis	4 995 406,74 €	3 461 893,06 €
Titres émis	5 390 925,38 €	3 127 101,13 €
Résultat de clôture	395 518,64 €	- 334 791,93 €
Report de l'exercice N-1	100 000,00 €	1 518 299,14 €
Résultat comptable cumulé	495 518,64 €	1 183 507,21 €
Dépenses restant à réaliser		392 631,01 €
Recettes restant à réaliser		621 406,84 €

Publiée le  
Le Secrétaire de séance

*MS*

Clément MEZERGUE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Izon, le 6 Avril 2023  
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.